



Extrait du Procès-Verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Treize et le 28 Février

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (26): Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philpson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Marianne LOYSON, Monsieur Patrick CORNELIE, Madame Laure PHAETON, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN, Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL, Madame Roselyne CARDOVILLE,

Etaient absents (07): Monsieur Bernard BOURGAREL, Madame Henriette ALEXIS, Monsieur Gérard BLOMBOU, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Monsieur Eric MANNE.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 01-02-2013

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2013

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir formuler ses observations et apporter ses modifications essentielles sur le présent procès-verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2013.



LE CONSEIL MUNICIPAL

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Janvier 2013
Le Conseil Municipal ouï l'exposé du maire
et après en avoir délibéré*

DECIDE :

ARTICLE 1 : *Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 Janvier 2013 est approuvé.*

ARTICLE 2 : *Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.*

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 28 Février 2013



*Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité
Le*

*Formalités de publicité
effectuées le _____*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2013

Nombre de membres
Composant le Conseil
Municipal : **33**

Nombre de membres en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
Présents : **25**
Représenté : **00**
Excusé : **01**
Absents : **07**

Début de séance : **19 h 25**

L'an deux mille treize, le 17 JANVIER, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni, à l'hôtel de ville, dans la salle des séances du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le 11 Janvier 2013 par Monsieur Jean-Claude LOMBION, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude LOMBION, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Marcienne LORMEL/ARPHEXAD, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Roger BASTIN, Madame Maud URSULE, Monsieur Aristé ALPHONSE, Madame Florise CANVOT/VINCENT, Monsieur Valentin ODE, Madame Annette PRESSE, Madame Suzette DUPORT, Monsieur Renélien CABRIOLLE, Madame Lucienne DYVRANDE, Monsieur Aurel MIRRE, Madame Jeanny-Claude MONTANTIN, Monsieur Hugues MARIE, Madame Henriette ALEXIS, Madame Marie-Anna PHAETON, Monsieur Patrick EUGENE, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Liliane DOCAN Monsieur Sylvain FLEREAU, Monsieur Léonard JERUL (**25 membres**).

Absente excusée:

Madame PHAETON Laure (**01**)

Absents:

Madame Marianne LOYSON, Monsieur Bernard BOURGAREL, Monsieur Gérard BLOMBOU, Monsieur Daniello FOULE, Madame Marie-Line ALPHONSE/PHAETON, Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Eric MANNE (**07 membres**)

La séance est ouverte ce Jeudi 17 Janvier, à 19h 25, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude LOMBION**, Maire de la commune.

Il est prévu de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

COURRIER ARRIVÉ LE:

13 MARS 2013

S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Monsieur Aurel MIRRE est proposé afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance et procède à l'appel des Conseillers.

Monsieur le Maire présente ses sincères vœux pour l'année 2013 à toute l'assemblée et donne lecture des différents points de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1) *Présentation du procès-verbal du conseil municipal du 22 novembre 2012*
- 2) *Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 décembre 2012*
- 3) *Rapport d'activités du Syndicat Intercommunal des Grands-Fonds (SIGF) 2011*
- 4) *Rapport d'activités du SICTOM 2011*
- 5) *Décision budgétaire modificative n° 2012-06*
- 6) *Débat d'orientations budgétaires 2013*
- 7) *Subvention à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale*
- 8) *Régularisation des paiements partiels sur la vente des terrains*
- 9) *Autorisation donnée au Maire de signer le marché relatif à la réfection des aires de jeux de Vieux-Bourg et Gensolin*
- 10) *Autorisation donnée au Maire de signer le marché relatif à l'acquisition de véhicules pour la Ville de Morne-à-L'Eau*
- 11) *Avenant au contrat de prestation Pause Méridienne avec la FOLG*
- 12) *Participation au FEMI 2013*
- 13) *Acquisition d'une parcelle appartenant à l'Assemblée de Dieu*
- 14) *Subvention de fonctionnement au Comité des Œuvres Sociales*
- 15) *Convention de partenariat avec Guadeloupe 1^{ère}*
- 16) *Questions diverses*

Puis, il annonce aux membres du Conseil Municipal, l'annulation du point 4 relative à la présentation du rapport des activités du SICTOM ; celle-ci est due à un empêchement de l'intervenant.

A cet effet, Monsieur le Maire propose que ce point soit remplacé par le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte des déchets.

POINT N°01- PRESENTATION DU COMPTE-RENDU MODIFIE DU 22 NOVEMBRE 2012.

Suite à des remarques non transcrites, Monsieur le Maire, comme envisagé, soumet, au vote de l'assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal modifié du 22 Novembre 2012.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 02 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2012.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 Décembre 2012.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 03 - RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GRANDS-FONDS (SIGF).

Monsieur le Maire propose à Monsieur Edmond Marcel de bien vouloir présenter cette affaire.

Monsieur MARCEL, rappelle qu'il représente avec Monsieur Marie, la collectivité au sein du Comité syndical du SIGF.

Il s'agit d'informer l'assemblée sur l'ensemble des investissements sur la commune de Morne-à-l'Eau dès 2008.

Il annonce à l'assemblée qu'il existe deux problématiques, qui sont les suivantes :

- 1- Augmenter le rendement du réseau de 40% à 46% et de passer à 60 % à l'horizon de l'année 2015.**
- 2- Répondre aux besoins de la population et reprendre les canalisations**

Il s'agit d'un véritable chantier mis en œuvre dès 2008. Monsieur le Maire avait suggéré à l'époque, qu'il fallait absolument protéger les ressources en eau. Nous avons, donc mis l'accent sur les périmètres de protection (la mise en place du forage de Lasserre). Ce forage a été un exemple. Et en 2013, il faudra aussi prendre soin des installations en particulier des réservoirs.

A la suite de ces propos liminaires, Monsieur MARCEL procède à la lecture détaillée du document relatif à la gestion des travaux du SIGF sur le territoire.

Monsieur Marcel tient à souligner l'implication active et effective de Monsieur Hugues Marie et il le félicite pour son efficacité face à la demande de la population.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Marcel, et ajoute que les avancées sont visibles et la gestion du SIGF est correcte. Il y a une très bonne prise en compte des besoins de la population, une amélioration très nette, moins de fuites et de perte.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Girard, Directrice du Syndicat Intercommunal des Grands-Fonds (SIGF) afin de présenter les différentes actions du syndicat en partenariat avec la Générale des Eaux, par le biais d'un diaporama (rapport joint).

Madame GIRARD salue l'assemblée et l'informe que le SIGF travaille sur le territoire de Morne-à-l'Eau et à la compétence depuis 1972 pour l'eau potable et 1975 pour l'assainissement.

Ce syndicat intercommunal intervient sur 3 communes, les Grands-Fonds du Gosier, du Moule et bien sûr, Morne-à-l'Eau.

Aujourd'hui, il s'agit de présenter au nom du SIGF et en celui de la Présidente Justine BENIN, un rapport sur le prix et la qualité de l'eau relatif à l'exercice 2011. Ce rapport est un document obligatoire pour toutes les structures. Il fait référence à la fixation des comptes de la commune et de la gestion des compétences.

Suite à la projection commentée par Madame Girard, **Madame JASMIN** félicite, cette dernière, sur l'amélioration microbiologique de l'eau. Et, elle ajoute que la commune est riche en biodiversité.

Madame GIRARD invite chacun à boire l'eau de Morne-à-l'Eau et suggère à Monsieur le Maire qu'il serait judicieux d'associer le syndicat à l'élaboration du PLU afin de prendre en compte les aires de captages car l'avenir c'est l'eau souterraine.

Madame ALEXIS soutient que cette eau est une véritable richesse à Morne-à-l'Eau.

Madame PRESSE intervient en disant qu'il y a matière à répondre à toutes les questions et qu'il serait souhaitable d'expliquer à la population la qualité gustative de l'eau.

Monsieur MARCEL annonce que les membres de l'association APRODECARM, ont décidé de débattre sur le thème de l'eau dans le cadre de leur manifestation annuelle durant la période de Pâques.

Monsieur BARDAIL s'interroge sur des dysfonctionnements remarqués sur les factures et il souhaiterait obtenir des éclaircissements de Mme Girard.

Madame GIRARD confirme les dires de Monsieur Bardail en expliquant que ces dysfonctionnements ont commencé à la fin de l'année 2011 et jusqu'au début 2012.

Et ce, à cause de la mise en place de la nouvelle facturation créant un « bug » au sein des fichiers informatiques.

Depuis peu, la Générale des Eaux a recommencé à facturer correctement et les erreurs ont été corrigées.

En ce qui concerne les retards de paiement, les pénalités ne seront pas retenues, comme l'atteste le courrier envoyé aux abonnés.

Madame ALEXIS interroge Mme Girard au sujet du paiement par téléphone.

Madame GIRARD répond que ce service est déjà opérationnel.

Monsieur ALIMANDA, Chef d'exploitation à l'agence de la Générale des Eaux à Morne-à-l'Eau indique qu'il faut tout simplement se laisser guider par le serveur téléphonique et qu'il est aussi possible de payer par Internet. Et, il rappelle qu'il y a un responsable-client qui fait partie de la municipalité.

Madame GIRARD ajoute que l'agence n'accepte plus d'espèces mais il est possible de payer à la poste et suggère de bien conserver le petit coupon (preuve de paiement).

Monsieur le Maire renchérit en disant que la ressource en eau a toujours été notre préoccupation. Il y a eu des débats, dans lesquels, il a été répété que notre eau est la meilleure. Elle a un goût qui lui est propre et il est judicieux de rappeler que celui des eaux minérales vendues, diffère, également.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les interventions de Madame Girard et de Monsieur Alimanda.

Monsieur Alimanda s'excuse auprès des habitants du Bourg, par l'intermédiaire du Conseil Municipal, des gênes occasionnées par les travaux ; tout en soulignant qu'il y va de l'intérêt général de la commune.

A cet effet, il informe que les rues Bragelogne et A. R. Boisneuf seront bientôt en service.

Ce dernier saisit cette occasion afin d'adresser ses vœux à toute l'assemblée et rappelle au Maire et à sa délégation, l'invitation concernant la présentation des outils et activités mis en place pour l'intérêt de la collectivité par la Générale des Eaux.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Monsieur Alimanda et confirme sa présence et celle de sa délégation.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 04 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS.

La parole est donnée à Monsieur Willy CORNELIE par Monsieur le Maire afin de porter à l'assemblée les éléments nécessaires à cette affaire

Monsieur W.Cornélie informe qu'il s'agit de présenter de manière synthétique ce rapport sur le prix et la qualité de collecte des déchets sur l'exercice 2011.

La loi de 2000 oblige la transparence et l'information à la population, comme on l'a remarqué pour l'eau potable.

Par le biais d'une projection, nous allons insister sur des points marquants dudit exercice. (Rapport joint).

Monsieur le Maire remercie Monsieur W. Cornélie et se dit, satisfait du travail réalisé par le service dirigé par Monsieur Cornélie.

Il ajoute qu'il est fier de l'évolution progressive sur le terrain et Mme Pressé peut l'attester car elle est l'élue désignée pour la gestion de la distribution des poubelles sur l'ensemble du territoire.

Monsieur ARISTE soutient cette action et confirme que la distribution des poubelles est bien effective.

Monsieur W. CORNELIE renseigne l'assemblée en ajoutant que la distribution se fait par zonage et qu'il y a lieu de prioriser les zones en quantité faible de bacs. Nous nous occupons d'abord du bourg puis de l'Est vers l'Ouest.

Le tiers des bacs a été déjà distribué et l'opération devrait normalement se terminer à la fin du mois de février.

Le traitement des déchets est un problème crucial et à Morne-à-l'Eau, il y a une avancée considérable. Notre commune est un modèle.

Il y a 5 déchèteries en Guadeloupe et un projet d'acquisition de fonciers est en cours pour la construction des nouvelles déchèteries.

Monsieur BARDAIL note que le problème de foncier n'est toujours pas résolu. L'Etat a donné comme consigne, d'éliminer tous les points de décharges sauvages.

Il faut être honnête, il a été constaté un retard à ce niveau, pas seulement à Morne-à-l'Eau mais en Guadeloupe. Les choses évoluent avec le SICTOM, certes, mais il souhaite être informé sur l'installation du pôle de valorisation à Richeval.

Monsieur le Maire souligne que l'on ne peut minimiser le travail effectué. Des conditions ont été créées pour être performant. Morne-à-l'Eau en la matière, a fait de gros progrès et nous devons en être fiers. Il n'est pas seulement question de suivre une consigne, mais surtout de prendre nos responsabilités.

Monsieur MARCEL renchérit en évoquant les réunions au SICTOM dans lesquelles, nous nous sommes battus en proposant un projet innovant et unique, le pôle de valorisation. Cela n'existe nulle part ailleurs en Guadeloupe.

Monsieur le Maire informe que la collectivité possède des bacs intelligents, dotés d'une puce qui permet de savoir les géo localiser en cas de vol.

Monsieur W. CORNELIE répond à la demande de Monsieur Bardail, en expliquant que le dossier relatif au foncier suit son cours et avance. Le mandataire doit être désigné, ce mois. Les plis ont été remis le 15 janvier 2013 et seront ouverts au cours de la semaine prochaine. Il faut noter que sur 27 déchèteries prévues dans le PEDMA, aujourd'hui 5, seulement sont effectives avec très peu de projets, en cours.

Monsieur BARDAIL souhaite savoir le nom du mandataire.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la SIAG et remercie Monsieur CORNELIE pour son intervention.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POINT N° 05 - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2012-06

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hugues PRADEL, Directeur des Affaires Financières.

Monsieur PRADEL explique que cette décision budgétaire modificative est la dernière de l'exercice 2012.

La collectivité a procédé à plusieurs rattachements de différentes recettes qui devraient être reçues en 2012 mais ne l'étant pas, elles seront retranscrites sur l'exercice 2013.

Le chapitre budgétaire 012 charge de personnel doit être abondé de **50 000€** à la demande du comptable en contrepartie le chapitre 011 sera diminué du même montant.

Mis aux voix : **ADOPTE A LA MAJORITE**
(04 abstentions : *Madame Liliane DOCAN,*
Messieurs Jean BARDAIL, Sylvain FLEREAU et
Léonard JERUL)

POINT N° 06 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Monsieur le Maire donne lecture du document relatif à ce point, puis, précise qu'il y a eu un bilan de l'action communale paru en décembre. Les chiffres de la fiscalité parlent d'eux-mêmes il y a eu une baisse progressive de l'impôt depuis 2008 à 2012.

Nos orientations sont les suivantes :

- **Recherche optimale de recettes**
- **Une bonne gestion des dépenses afin d'avoir un budget équilibré**
- **Mise en œuvre des investissements**

Morne-à-l'Eau fait partie des 4 communes qui ont réussi à baisser leur taux. La commune sera marquée par des investissements cités par Monsieur le Maire (document ci-joint)

Nous désirons que la Commune change de visage.

Ce débat d'orientations budgétaires est établi afin que nous sachions comment se diriger en cette année 2013.

Monsieur FLEREAU souhaite être informé sur la réhabilitation de l'église. Il serait intéressant de donner un autre visage à cette église qu'il appelle cathédrale. Et il pense aussi à l'ancienne gendarmerie et il croit que l'Etat ne comprendrait pas que l'église soit classée, rénovée et réhabilitée à côté de l'ancienne gendarmerie.

Concernant, le cimetière, la Commune prendra-t-elle des dispositions relatives au cachet du cimetière en damier noir et blanc? Il y a des carreaux de plusieurs couleurs, le cimetière va-t-il perdre son cachet ?

Après avoir voté la relance des activités GRIPPON NEO, celles-ci ne figurent pas dans les projets budgétaires et ni en étude.

Avec la réalisation du marché aux vivres, il faut aller plus loin sans vouloir faire l'historique de l'activité agricole de notre commune et de notre pays, mais prendre en compte la diversification des années 70/80, avec la tomate, la salade et les légumes verts.

L'agriculture a atteint depuis très longtemps ses limites, malgré les changements d'habitude en alimentation.

Il faut remarquer que la sollicitation pour les melons n'a rien donné, les aubergines n'ont pas été une réussite et le tabac a échoué. Il voudrait dire aux moqueurs que la seule unité sucrière que nous possédons est fragile. Les discussions en NAO n'arrangent pas les choses et perturbent le démarrage de la récolte cannière.

Il est opportun de penser à une autre diversification agricole. Il y a lieu de penser à la culture du riz car il réclame de l'eau et de la chaleur.

Monsieur le Maire abonde dans le sens de la vision agricole de Monsieur Fléreau. Il faut un financement important et il y a une équipe de managers et de techniciens pour mener à bien ces projets.

Actuellement, il faut penser survie. On veut associer les partenaires concernés afin d'avoir un changement.

Monsieur BARDAIL félicite d'abord, Monsieur Fléreau pour son intérêt et son intervention qui a été bien perçue. Et ajoute, qu'il faut cesser de tout acheter et de tout consommer.

Ce document très fourni, est présenté comme un projet pluriannuel car tout cela ne peut être réalisé. Il faut sortir les priorités concernant cet exercice 2013.

La commune à un fort taux de fiscalité, elle souffre du taux des impôts. Le nombre de la population a baissé et il faut tenir compte des besoins de la population. Il faut penser aux routes, malgré le concours des collectivités majeures. Il ne faut pas mener des petites actions qui ne changent pas l'image de Morne-à-l'Eau.

S'agissant du gymnase, on ne peut plus continuer à louer celui de Petit-Canal. Il y a 12 projets en gestation et 12 en cours.

La construction du centre opérationnel ne devrait pas être revue.

Concernant la RHI de Vieux-Bourg, elle ne devrait pas être à ce niveau. Et à quel point est l'avenant avec la Semsamar? La problématique de la vente de terrains se pose, il faut des éclaircissements sur tous ces dossiers.

Monsieur le Maire précise, ce que nous faisons est bien réfléchi. Il faut limiter les projets. Aujourd'hui, ils peuvent être réalisés. On met en place l'échéancier et tout va être réalisé et les études seront établies.

Chaque projet a une étude claire et précise.

Ces projets ne sont pas à caractère pluriannuels mais annuels.

Il faut créer les conditions pour aboutir demain à une participation positive de la population et des jeunes en particulier. Nous allons tous bénéficier de ces projets qui changeront l'image de Morne-à-l'Eau.

Monsieur FLEREAU souligne qu'une délibération a été votée pour permettre une étude sur la boue de Babin.

Monsieur le Maire informe qu'une étude a été faite et que les conclusions ont été présentées au Conseil Municipal. Cette boue est inoffensive pour l'homme. Il convient de préciser qu'il n'y a pas eu d'étude médicale mais chimique.

Monsieur FLEREAU souligne que dans la région de Daxe, la boue extraite a été analysée avant d'être utilisée sur le corps humain.

Monsieur le Maire rétorque qu'il fallait une analyse chimique avant celle faite sur le plan médical. Les médecins n'ont pas fait d'étude de boue.

Les eaux de Babin sont régulièrement examinées par l'Agence Régionale de la Santé ARS et l'Institut Pasteur. Et c'est une eau de très bonne qualité. Il n'y a pas de bactéries donc on peut l'utiliser.

Monsieur BARDAIL souhaite avoir des informations sur le gymnase.

Monsieur le Maire voudrait faire partager sa prudence sur ce dossier. Il ne s'agit pas seulement d'aider à construire mais, il convient de s'interroger sur les capacités des uns et des autres à gérer une telle structure.

Nous continuons à aider les jeunes en leur permettant d'utiliser le gymnase de Petit-Canal. Il faut donc continuer à conventionner avec Petit-Canal.

Il existe deux gymnases : l'un pour s'entraîner et l'autre pour les compétitions.

Les plateaux sportifs doivent être mis à niveau. Il faut après les entretenir et améliorer l'existant.

Nous ne sommes pas, aujourd'hui, en mesure de construire, il faut être prudent. Il est souhaitable d'utiliser les structures à proximité de chez nous. En ce qui concerne les équipes, nous nous maintenons à un très bon niveau avec les moyens mis à leur disposition.

Monsieur BARDAIL craint que les associations perdent les bénéfices.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a plus, comme par le passé des notables pour supporter et accompagner les clubs et les associations.

Monsieur EUGENE fait remarquer que les choses sont claires. Et qu'il a été un membre fondateur au Hand.

Nous sommes dans une phase de restructuration et de bonne mutualisation. Il est question d'investir avec des équipements de proximité dans un premier temps en dotant les différentes sections de la ville.

Monsieur le Maire remercie Monsieur EUGENE et toute l'assemblée de leur contribution et participation au débat sur les orientations budgétaires.

POINT N° 07 - SUBVENTION A LA CAISSE DES ECOLES ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Il s'agit d'assurer le fonctionnement de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Social en proposant de leur accorder respectivement une subvention de **800 000€** et **380 000€**.

Ainsi ces établissements participent à l'effort demandé à toutes les directions de la Ville. Ces subventions seront versées par dixième de Février à Novembre 2013.

A titre d'information, il vous est joint une vue synthétique du budget 2012 de chacun des établissements.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 08 - REGULARISATION DES PAIEMENTS PARTIELS SUR LA VENTE DES TERRAINS

Par délibération du 20 Décembre 2012, le Conseil Municipal a autorisé l'apurement du compte 4718 à la demande du comptable dans la limite de **150 000€**.

Il faut retenir que tant que l'acheteur n'a pas versé la totalité de la somme due, cette somme sera versée sur un compte en attente.

Monsieur BARDAIL souligne que sur le Procès-verbal du 20 Décembre 2012, que le prix noté, n'a pas été cité.

Monsieur le Maire acquiesce en disant qu'il y aura lieu de rectifier cette erreur à la page 11.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 09 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA RENOVATION DES AIRES DE JEUX DE VIEUX-BOURG ET DE GENSOLIN

La parole est donnée à Monsieur Guy LOMBION, Directeur de l'Education, de la Jeunesse et de l'Animation par Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une phase concrète afin de fixer le plan de financement au mois de Février pour une durée de 4 à 5 mois. L'entreprise a été choisie. Il n'y a pas de construction mais de rénovation. Il s'agit de reprendre l'existant (revêtement, clôture, éclairage, équipements et sécurisation du terrain).

Monsieur le Maire ajoute qu'il est question de remise à niveau des terrains, il faut les améliorer et les entretenir.

On nous demande d'intervenir sur le terrain de football de Blanchet mais cet équipement ne nous appartient pas.

Il faut les conditions pour mettre en place des aires de jeux.

Monsieur BARDAIL demande s'il s'agit de deux projets et est-ce que la Semsamar en a la maîtrise ? S'agit-il du terrain de basket ou de football ?

Monsieur Guy LOMBION répond qu'il s'agit d'un projet concernant Vieux-Bourg et Gensolin. Ce n'est pas la Semsamar qui en a la maîtrise mais la CET. Il s'agit du terrain de Basket.

Monsieur BARDAIL interroge à savoir, où se situe le terrain de Gensolin.

Monsieur Guy LOMBION informe qu'il est près de l'épicerie.

Monsieur le Maire annonce qu'il y a un projet et une structure à mettre en place.

Monsieur BARDAIL veut être informé sur l'état du terrain de Bosredon

Monsieur G. LOMBION répond que la pelouse est faite, la clôture est en cours et les travaux de réparation des vestiaires ont été évalués.

Monsieur le Maire soutient que tout cela est en cours.

Madame DOCAN souligne qu'il y a eu une longue intervention concernant Perrin, et pourtant le problème demeure. Elle déduit, donc, que tant que cette situation persistera, rien ne pourra être réglé.

Monsieur G. LOMBION informe que problème est global à Perrin, à Gensolin et à Vieux-Bourg. Il y a un problème de foncier et une absence d'acte des riverains. Une partie appartient à la commune sur laquelle il sera possible de construire des vestiaires.

Il faut savoir qu'une subvention de 544 000€ a été octroyée à la commune depuis 2010 et si l'on ne s'en sert pas, le Préfet risque de demander le reversement.

Monsieur le Maire remercie les précisions apportées par Monsieur G.LOMBION.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POINT N° 10 – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LA VILLE DE MORNE-A-L'EAU

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lucien GALVANI, Directeur Général des Services.

Monsieur GALVANI informe qu'il s'agit de poursuivre l'organisation des services afin de les rendre performant en leur octroyant des moyens matériels pour effectuer leurs missions.

Il s'agit en l'occurrence de doter en moyens mobiles les équipes des gardes du littoral et de lutte anti-vectorielle, ainsi que le Centre Technique Opérationnel et la DEDD.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est question d'attribuer à la commune des moyens nouveaux.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POINT N° 11 - AVENANT DE CONTRAT DE PRESTATION PAUSE MERIDIENNE AVEC LA FOLG

Monsieur Guy LOMBION informe qu'il y a eu un retard de traitement de l'examen des offres.

Aujourd'hui, il est question de passer un avenant sur la période de 2 mois, le temps de consulter les offres et de choisir un prestataire pour l'année 2013/2014

Monsieur le Maire souligne que le prestataire est la FOLG.

Monsieur BARDAIL interroge Monsieur G. LOMBION sur les statuts des animateurs.

Monsieur G. LOMBION répond que les contrats s'étalent jusqu'en Décembre 2013. A partir de Janvier, les agents de la FOLG, bénéficieront d'une heure de plus car les deux heures attribuées étaient vraiment trop justes.

Les contrats de la FOLG sont des CDI et ceux de l'Etoile sont aussi des CDI et des contrats aidés.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POINT N° 12 - PARTICIPATION AU FEMI 2011

Monsieur le Maire avance que le cinéma est un art majeur, donc il faut le privilégier. Il y a des artistes de renom qui y participent, chaque année.

Ace effet, une participation financière **de 2 000€ (DEUX MILLE EUROS)** a été sollicitée afin que ce partenariat revête toute son efficacité. Il s'agit de poursuivre notre contribution à ce prestigieux évènement.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la participation de la ville à cette opération ainsi que sur l'engagement financier consenti au titre du budget 2013.

Mis aux voix : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

POINT N° 13 – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT A L'ASSEMBLEE DE DIEU

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une affaire datant de 1998 sous l'ancienne mandature, aujourd'hui elle a été acquise en échange d'un terrain vendu. Nous avons réussi à la régler progressivement.

Afin de débattre sur ce point, Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Paul COMMIN, Directeur de l'Aménagement du Territoire et du Service Technique.

Monsieur COMMIN informe que le présent rapport a pour objet de demander de passer outre un avis de France Domaines concernant le terrain cadastré appartenant à l'Assemblée de Dieu, évalué à 150 500€. Ce dossier a été envoyé au notaire en Avril 2012 et le document s'avère trop ancien. Il faut donc, une nouvelle évaluation.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 14 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Monsieur le Maire expose en disant que le Comité d'œuvres Sociales est une structure créée au sein de la collectivité.

Compte tenu de l'intérêt que présente l'action menée par l'association, il apparaît opportun de contribuer à l'exercice de sa mission en établissant une convention.

Celle-ci a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles la commune apporte son soutien, aux activités d'intérêt général que le C.O.S. entend mettre en œuvre conformément à l'article 3 de ses statuts en direction des agents et des retraités de la collectivité, à l'exclusion de toutes manifestations politiques, confessionnelles et syndicales.

A cet effet, la commune de Morne-à-l'Eau s'engage à verser une subvention pour l'année 2013 de **28 000€**. Cette somme sera versée en une seule fois.

Il est à noter que l'utilisation de la subvention à d'autres fins que celle définies par la présente convention entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Mis aux voix : **ADOpte A L'UNANIMITE**

POINT N° 15 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GUADELOUPE 1ERE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques OFFRANC, Responsable du service Communication.

Monsieur OFFRANC annonce qu'il s'agit de mettre en œuvre des partenariats avec des médias pour assurer la diffusion des manifestations et événements ayant lieu sur le territoire mornalien, à l'initiative de la Ville ou avec le concours de celle-ci afin de mieux informer les citoyens sur les réalisations municipales.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a aussi une convention avec Canal 10 et bientôt le site internet de la ville sera opérationnel.

La convention de partenariat avec Guadeloupe 1^{ère} serait d'une durée d'un an et la participation financière de la collectivité est de **18 000€**.

Monsieur BARDAIL souligne que les publications des conseils municipaux sont prioritaires et que la loi exige que ce soit sur les médias ou sur des panneaux.

Il met l'accent sur le nombre de conventions avec différents médias tels que RCI, CANAL 10 et aujourd'hui Guadeloupe 1^{ère}, et ce, pour les mêmes objectifs.

N'omettons pas que l'argent se raréfie, et trop de communication tue la communication. C'en est trop.

On doit communiquer mais pas de n'importe quelle manière. Nous ne pouvons abonder en ce sens.

Monsieur le Maire répond que financièrement, il nous est possible d'agir ainsi et que nous procédons prudemment. Chacun fait son choix d'écouter tel ou tel média.

Cependant, il comprend l'inquiétude de Monsieur BARDAIL et ajoute que ce n'est jamais trop si tout a été bien ciblé.

Actuellement, nous possédons un magazine trimestriel et notre volonté, est d'attirer le tourisme à Morne-à-l'Eau.

Monsieur FLEREAU rétorque qu'il s'agit d'un choix politique. Nous allons voter contre cette délibération car nous sommes plus proches de l'économie. C'est une affaire partisane. Il faut que ces médias soient au service de tous les élus car je remarque que le caméraman de ce soir évite de filmer Monsieur Bardail. Toutes les interventions devraient être filmées sans parti pris. Et, il fait remarquer qu'il n'accepte pas que l'on se moque de lui lorsqu'il parle et ajoute que, c'est irrespectueux.

Monsieur le Maire rétorque que les médias sont invités à suivre nos travaux pour mettre en évidence les réalisations du Conseil Municipal. Il nous appartient de continuer notre politique afin que les médias diffusent ce que nous faisons sur le territoire au bénéfice du mieux-être de la population. Il intervient aussi, en disant que le caméraman fait son travail.

Mis aux voix : **ADOpte A LA MAJORITE**
(04 abstentions : Madame Liliane DOCAN, Messieurs Jean BARDAIL, Sylvain FLEREAU et Léonard JERUL)

POINT 16 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que la rencontre, avec les riverains, relative au marché aux vivres est prévue demain à 10 heures.

Il est 22 heures 36, Monsieur le Maire, Jean-Claude LOMBION remercie les membres de l'assemblée délibérante de leur présence, de la contribution de chacun à enrichir les débats et lève la séance.

Le secrétaire de séance

Aurel MIRRE

